MON ENFANT EST MALADE

(fièvre supérieure 38°, toux, diarrhée, vomissements...)



LA RÈGLE D'OR : Je ne le mets pas en collectivité



IL A PLUS DE 6 ANS

Son état n'est pas inquiétant

TOUT ÂGE

Les symptômes durent moins de 3 jours La fièvre ou les symptômes persistent

Dans les 48h

Il est cas contact Covid+
Il a un comportement inhabituel,
et/ou une fièvre mal tolérée

Au bout de 3 jours

Je consulte un médecin ou prends un avis médical

→ Je lui signale si un adulte de l'entourage proche est malade ou a une PCR positive

Sans délai



Un autre diagnostic est posé et/ou le médecin ne prescrit pas de test PCR



Le médecin prescrit un test PCR



Résultat :

Résultat +

Mon enfant peut retourner en collectivité
dès qu'il n'est plus malade*.
Résultat PCR et certificat de non
contagion non nécessaires.
Une attestation sur l'honneur
peut être demandée.

L'accueil de mon enfant est suspendu le temps défini par le médecin (7 jours). S'il n'est plus malade, le retour en collectivité est possible après le 7º jour. PCR de contrôle et certificat médical non nécessaires. Une attestation sur l'honneur peut être demandée.

*l'isolement peut être prolongé dans le cas d'un contage intra familial (voir article sur mpedia "Votre enfant est cas contact")



Mis à jour le 17/09/2020